



Demande de renseignements quant à un mariage franco algerien

Par **RKC**, le **08/02/2008** à **21:45**

Bonsoir à tous, rnAyant visité votre site à deux reprises, permettez moi de vous remercier au nom de tous. rnL'objet de mes inquiétudes actuelles est l'obtention d'un visa pour mon Conjoint. rnEn effet, nous nous sommes mariés en Décembre dérnier en Algérie, après obtention du CCAM, j'ai donc envoyé le dossier de demande de transcription de mon acte de Mariage à Nantes, une semaine plus tard, un numéro de dossier m'a été attribué, et le fameux CCAM demandé (je ne l'avait pas joint au dossier car il ne figurait pas sur la liste des documents à fournir,mais ai précisé sur mon courrier d'accompagnement qu'il été en ma pocession), le dit document a été envoyé à Nantes (Malencontreusement, j'ai envoyé l'original au lieu de la copie), et l'AR est daté du 6 Février, cependant, je m'inquiète quant à la procédure de demande de visa lorsque le livret de famille Français me sera délivré, car il n'existe pas de Formulaire propre aux Conjointes de Français, certains me disent qu'il faut un une demande de visa long séjour, d'autres que les Algeriens en sont dispensés, quant à liste exhaustive des documents à Joindre, elle ne figure nul part, Pourriez vous me la fournir (j'ai lu tous ce que j'ai trouvé sur les forums, et les informations se contredisent).et si certains pouvaient me rassurer quant aux délais (Transcription et obtention du visa), je leur en serais reconnaissante. rnD'autre part pensez vous que l'original du CCAM me sera demandé? rnEn vous remerciant de m'avoir lu, je vous transmet mes sincères amitiées.